



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/77
11 décembre 2006

FRANÇAIS
Original:ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Onzième session
Genève, 19-23 février 2007
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives.
4. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international.
5. Les TIC et le commerce électronique au service du développement.
6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission.
7. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

II. ANNOTATIONS

Introduction

1. À sa vingt-troisième session extraordinaire, dans le cadre de l'Examen à mi-parcours, le Conseil du commerce et du développement a recommandé de renforcer la formation de consensus à la CNUCED, entre autres choses: en s'efforçant d'élaborer, pour les commissions, des ordres du jour ciblés ayant également un caractère d'actualité, notamment en se concentrant sur un ou deux grands thèmes d'intérêt mutuel; en veillant à ce que, selon qu'il convient, les commissions tiennent compte des travaux des réunions d'experts dans leurs débats de fond; et en veillant à ce que, pour faire progresser le processus de formation de consensus, les réunions intergouvernementales aboutissent à des résultats axés sur le développement, y compris des options stratégiques, faisant l'objet d'un accord mutuel (TD/B(S-XXIII)/7 (vol. I), par. 32 b), e) et f)).
2. À cette fin, la Commission examinera les rapports des réunions d'experts tenues dans les mois précédents, ainsi que la documentation de travail établie par le secrétariat pour définir les grandes questions de principe à soumettre à la Commission. Dans ses délibérations, la Commission pourrait envisager la contribution éventuelle de la CNUCED à l'initiative de l'Aide pour le commerce.

Point 1. Élection du Bureau

3. L'article 18 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres (quatre membres présentés conjointement par les groupes A et C, deux membres par le groupe B et un membre par le groupe D, ces groupes étant définis dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale).
4. Conformément au cycle de roulement établi après la neuvième session de la Conférence, le Bureau de la Commission à sa onzième session sera constitué comme suit: président – groupe C; rapporteur – groupe B; cinq vice-présidents (trois pour les groupes A et C combinés, un pour le groupe B et un pour le groupe D).

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. La Commission tiendra sa onzième session du 19 au 23 février 2007. À la séance plénière de clôture de sa dixième session, le 24 février 2006, elle a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa onzième session et les thèmes des réunions d'experts correspondantes.
6. La Commission disposera de cinq jours ouvrables. Il est suggéré que la première séance plénière, le matin du lundi 19 février, soit consacrée aux questions de procédure et aux déclarations liminaires. L'examen des points 1 et 2 de l'ordre du jour pourrait être suivi par celui du point 8, sous lequel la Commission pourrait aborder le résultat de la Réunion spéciale d'experts sur le renforcement des compétences dans les pays en développement: formation, création de réseaux et TIC. La Commission pourrait ensuite examiner successivement les points 3 à 7, et terminer par le point 9 (adoption du rapport final).

7. Le secrétariat établira un programme détaillé, qui sera disponible le premier jour de la session.

Documentation

TD/B/COM.3/77

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3. Amélioration de la compétitivité des PME par le renforcement des capacités productives

8. Les objectifs correspondant à l'examen de ce point de l'ordre du jour sont les suivants:

a) Examiner les résultats de la Réunion d'experts sur les meilleures pratiques et les options concernant la promotion des relations entre PME et STN (Genève, 6-8 novembre 2006), dans le cadre des mandats définis par le Consensus de São Paulo et le Plan d'action de Bangkok concernant le renforcement de la compétitivité des entreprises des pays en développement, notamment des PME;

b) Dans le cadre de l'initiative de l'Aide pour le commerce et en vue de créer une synergie entre les différents résultats des réunions des instances intergouvernementales, examiner les questions de compétitivité des entreprises traitées dans le rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives dans les pays en développement (Genève, 4-6 septembre 2006)¹;

c) Examiner les tendances récentes dans le domaine de l'amélioration de la compétitivité des PME grâce à l'internationalisation, qui est un des éléments clefs du renforcement de la capacité de production et d'offre des pays en développement et des économies en transition. En particulier, la Commission pourrait étudier l'expérience acquise par l'Amérique latine (elle a examiné l'expérience de l'Asie en 2005 et elle pourrait aborder celle de l'Afrique en 2008, dans la période précédant la douzième session de la Conférence);

d) Décider des activités complémentaires et des travaux futurs, notamment d'un thème correspondant à ce point de l'ordre du jour pour une réunion d'experts en 2007.

9. L'établissement de relations entre les PME et les STN est un des moyens les plus rapides et les plus efficaces pour les entreprises locales de devenir plus compétitives en se procurant les ressources essentielles dont elles sont dépourvues telles que l'accès aux marchés internationaux, le financement, la technologie, les compétences de gestion et les connaissances spécialisées. L'examen des résultats de la réunion d'experts sur les relations interentreprises sera donc axé sur les possibilités d'action et les mesures de soutien permettant de renforcer la capacité productive des pays en développement par le biais de l'internationalisation. Les documents relatifs aux relations interentreprises s'inspirent des recherches de la CNUCED, d'études de cas et des résultats des projets d'assistance technique dans ce domaine. Ils définissent les éléments moteurs et les facteurs de succès principaux des programmes

¹ Le rapport intégral de la Réunion d'experts sera examiné par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa onzième session.

d'établissement de relations interentreprises et donnent des indications sur les principaux mécanismes et mesures nécessaires pour construire un programme opérationnel en matière de relations interentreprises.

10. À sa dixième session, la Commission a reconnu l'importance des PME pour la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et la croissance économique durable (comme l'avait d'ailleurs affirmé le Sommet mondial de 2005), et elle a chargé le secrétariat de la CNUCED de continuer à promouvoir le développement des entreprises afin de faciliter une bonne intégration des pays en développement et des économies en transition dans l'économie mondiale.

11. À sa onzième session, la Commission examinera donc les principaux faits nouveaux intervenus en matière de compétitivité des PME, afin d'approfondir son analyse des principaux facteurs, options stratégiques et bonnes pratiques qui pourraient faciliter la croissance des entreprises dans les pays en développement et les économies en transition, étant donné les mutations de l'environnement et la rapidité de la mondialisation. Plus précisément, elle passera en revue les nouvelles formes de relations de réseau et de collaboration. Les PME participent davantage aux réseaux fournisseurs, aux alliances stratégiques et aux coentreprises tant avec d'autres PME qu'avec de grosses sociétés locales ou transnationales. La constitution de réseaux vise à associer l'avantage de la souplesse que possèdent les petites entreprises avec les avantages, comme les économies d'échelle, apportés par les grands groupes, et comme l'accès à des atouts critiques dont elles sont dépourvues, notamment la technologie, les marchés d'exportation et les techniques de gestion. Par ailleurs, une intégration plus poussée dans les chaînes régionales et mondiales d'approvisionnement peut contribuer au renforcement des capacités locales et elle favorise la coopération Sud-Sud.

12. La Commission étudiera les contraintes de l'offre qui compromettent la compétitivité des entreprises des pays en développement sur les marchés mondiaux. La question a été soulevée dans le rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives des pays en développement et elle devrait être examinée à propos de l'initiative de l'Aide pour le commerce. Les contraintes de l'offre sont les suivantes: lacunes de l'environnement commercial, faiblesse du secteur des entreprises, insuffisance du soutien des institutions au développement des entreprises et pauvreté des ressources, notamment pénurie de chefs d'entreprise et de cadres compétents. La Commission examinera les moyens de s'attaquer aux contraintes de l'offre en édifiant un secteur des entreprises compétitif et en mobilisant le potentiel entrepreneurial dans les pays en développement.

13. Concernant l'expansion des PME par l'internationalisation, la Commission mettra l'accent sur l'intégration des PME dans les chaînes de valeur mondiales. Elle examinera, du point de vue de la stratégie, la manière d'ancrer les chaînes de valeur dans le cadre stratégique global du développement économique et dans un contexte territorial. Les débats porteront sur les résultats récents du projet mixte CNUCED-OCDE visant à renforcer les PME en les intégrant dans les chaînes de valeur mondiales.

Documentation

TD/B/COM.3/79	Le rôle des chaînes de valeur mondiales dans le renforcement des capacités productives nationales
TD/B/COM.3/EM.28/2	Développer les relations interentreprises
TD/B/COM.3/EM.28/3	Rapport de la Réunion d'experts sur les meilleures pratiques et les options stratégiques dans la promotion de relations PME-STN
TD/B/COM.2/EM.19/3	Rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives dans les pays en développement.

Point 4. Efficacité des transports et facilitation du commerce pour une plus large participation des pays en développement au commerce international

14. Les objectifs du débat sur ce point de l'ordre du jour sont les suivants:

a) Examiner le rapport de la Réunion d'experts sur le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports (tenue à Genève du 16 au 18 octobre 2006), dans le cadre du Plan d'action de Bangkok et du Consensus de São Paulo, en vue de permettre aux pays en développement de participer plus efficacement aux processus de la mondialisation grâce à des transports efficaces et à la facilitation du commerce;

b) Définir des recommandations sur la politique à mener afin de renforcer la facilitation du commerce et de promouvoir l'efficacité des transports et l'expansion du transport multimodal et des services logistiques dans les pays en développement, en tenant dûment compte des faits récents concernant la facilitation du commerce dans le cadre du Programme de Doha pour le développement;

c) Examiner les possibilités d'améliorer la coopération entre les divers organismes internationaux et organismes des Nations Unies s'intéressant aux transports internationaux et à la facilitation du commerce, tels que le Partenariat mondial pour la facilitation des transports et du commerce;

d) Décider des activités de suivi et des travaux futurs, y compris d'un thème pour une prochaine réunion d'experts, en vue de contribuer à l'examen de la facilitation du commerce et des transports en tant que facteur de développement.

15. L'évolution récente du commerce et des transports internationaux amène les négociants et commerçants et les fournisseurs de services de transport à recourir de plus en plus aux TIC, ce qui a une incidence sensible sur les opérations douanières et autres opérations aux frontières et dans les ports. On a de plus en plus besoin des TIC dans ces points de passage par suite de la mondialisation du commerce et des processus de production, de la tendance à la libéralisation et à la privatisation des services de télécommunication, de l'importance croissante de la sécurité des chaînes d'approvisionnement et du contenu non négligeable de TIC, qu'impliqueraient

les mesures de facilitation du commerce qui pourraient être adoptées à l'issue des négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce après leur éventuelle reprise.

16. On s'attend à voir les TIC jouer un rôle grandissant dans la conception et l'application des programmes de modernisation des douanes et d'autres mesures de facilitation du commerce et des transports. Ces techniques permettent de raccourcir le temps d'attente aux frontières et dans les ports, d'assurer le traitement approprié des taxes et des droits de douane, de simplifier les formalités et de fournir aux opérateurs de transport une information en temps voulu. Le recours aux TIC dans des domaines comme l'automatisation des douanes, la documentation électronique et l'information anticipée dans les services logistiques est appelé à croître dans les années à venir. Les pays en développement doivent s'employer activement à exploiter tous les avantages des outils informatiques disponibles dans le monde, afin de réduire les coûts de transaction, d'augmenter la capacité d'offre et d'améliorer leur accès au marché mondial.

17. Les délibérations de la Réunion d'experts étaient fondées sur le document portant la cote TD/B/COM.3/EM.27/2. Celui-ci met en relief les aspects suivants: grandes tendances récentes en matière d'application des TIC dans le commerce et les transports mondiaux, ainsi que les besoins qui en résultent de modernisation des douanes et d'autres mesures de facilitation du commerce et des transports; rôle des TIC dans la facilitation du commerce et des transports; outils TIC disponibles et leurs possibilités d'application aux réalités des pays en développement et des pays les moins avancés; route à suivre en direction de l'avenir. Plus spécifiquement, les discussions et les analyses pourraient porter sur les aspects suivants:

a) Application accrue des TIC en tant qu'élément intégral de la facilitation du commerce et des transports, plus particulièrement en ce qui concerne les éléments suivants: mondialisation des processus du commerce, du transport et de la production, nouvelles lignes d'action des pouvoirs publics, mesures juridiques et infrastructure qui facilitent et exigent à la fois l'emploi des TIC, et nécessité d'une aide financière et technique et d'un renforcement des capacités;

b) Formulation de méthodes d'approche visant à doter les ports et les postes frontière, surtout dans les pays en développement, d'applications TIC propres à faciliter le commerce et les transports. Cette formulation devrait tenir compte des stratégies commerciales nationales et des exigences du commerce et des transports internationaux comme ceux qui découlent du Cadre de normes visant à sécuriser et faciliter le commerce mondial (Cadre SAFE) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et des engagements sur lesquels pourraient déboucher les négociations de l'OMC relatives à la facilitation du commerce;

c) Meilleures possibilités d'accès au marché mondial grâce à des mécanismes de coopération pour la modernisation des douanes et la mise en œuvre d'autres mesures de facilitation du commerce et des transports faisant intervenir les TIC. Il s'agit non seulement des aspects de la coopération qui touchent à l'assistance technique et au renforcement des capacités, mais aussi des éléments nécessaires à l'établissement d'un environnement institutionnel, commercial, juridique et opérationnel propice à une coopération vigoureuse et dynamique.

18. La Commission devra examiner les politiques générales qui sont le reflet des besoins et préoccupations des pays en développement concernant la contribution de la facilitation des transports et du commerce au processus de développement. À cette fin, elle donnera

des instructions au secrétariat et imprimera une orientation aux processus analytiques, intergouvernementaux et d'assistance technique, et à l'interaction de ces processus.

Documentation

TD/B/COM.3/80	La facilitation du transport et du commerce pour améliorer la participation des pays en développement au commerce international: Quelques thèmes de réflexion
TD/B/COM.3/EM.27/2	Rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports
TD/B/COM.3/EM.27/3	Rapport de la Réunion d'experts sur le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports

Point 5. Les TIC et le commerce électronique au service du développement

19. Les objectifs de l'examen de ce point de l'ordre du jour sont les suivants:

- a) Identifier les politiques générales qui peuvent donner aux TIC et au commerce électronique un maximum d'efficacité en tant que moyens de stimuler le commerce et le développement;
- b) Examiner les résultats de la Réunion d'experts sur la contribution à la mise en œuvre et au suivi des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information: les TIC au service de la croissance et du développement (Genève, 4-5 décembre 2006), dans le cadre du Plan d'action de Bangkok et du Consensus de São Paulo et du point de vue de la promotion des TIC et du commerce électronique dans les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition;
- c) Évaluer les progrès réalisés à la suite des recommandations faites par la Commission lors de sessions précédentes, concernant les éléments pertinents du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement lancé à la onzième session de la Conférence, et concernant d'autres aspects du programme de travail de la CNUCED dans ce domaine;
- d) Définir les questions devant faire l'objet d'un examen plus poussé sur la politique à mener, dans le cadre des réunions d'experts qui doivent être organisées en 2007. La Commission pourrait se pencher sur la question des TIC, du commerce électronique et de l'accès des femmes à ces techniques;
- e) Tracer des lignes directrices pour les activités futures de la CNUCED dans le domaine des TIC et du développement, y compris concernant la contribution pratique de la CNUCED à la mise en œuvre des résultats de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (Tunis, novembre 2005).

20. À sa dixième session, la Commission a décidé qu'une réunion d'experts serait convoquée pour soutenir la mise en œuvre des décisions et le suivi du Sommet mondial, consacrée à l'utilisation des TIC pour la croissance et le développement. La réunion s'est tenue

les 4 et 5 décembre 2006. Le rapport de la Réunion d'experts est reproduit sous la cote TD/B/COM.3/EM.29/3. L'examen des résultats de la Réunion est étroitement lié à la concertation sur l'action à mener.

21. La concertation sur l'action à mener et les applications des TIC et du commerce électronique au service du développement s'appuiera sur les résultats des travaux de la CNUCED dans le domaine des TIC et du commerce électronique, publiés dans le dernier *Rapport sur l'économie de l'information*, qui, comme les États membres l'ont demandé à la dixième session de la Commission, constituera le fondement technique des travaux de la Commission concernant ce point de l'ordre du jour. En particulier, les documents établis par le secrétariat font ressortir les éléments suivants en tant que thème éventuel de discussion:

- a) Les tendances dans l'adoption et l'utilisation des TIC et du commerce électronique dans les pays en développement détectées par les travaux récents de la CNUCED sur la mesure de l'activité électronique;
- b) L'importance que revêt la conduite d'examen de la politique générale en matière de TIC, et la prise en considération de l'aide que la CNUCED peut apporter aux pays en développement intéressés par la mise en place d'un mécanisme d'examen pratique;
- c) En tant que sous-ensemble de politiques en matière de TIC, le rôle des programmes et des mesures en faveur des populations pauvres dans le contexte général des stratégies d'application des TIC au service du développement et de la relation entre les TIC et les stratégies de lutte contre la pauvreté.

Documentation

TD/B/COM.3/81	Les TIC et le commerce électronique au service du développement: Tendances et politique générales
TD/B/COM.3/EM.29/2	Les TIC au service de la croissance et du développement
TD/B/COM.3/EM.29/3	Rapport de la Réunion d'experts sur la contribution à la mise en œuvre et au suivi des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information: Les TIC au service de la croissance et du développement

Point 6. Application des conclusions et recommandations concertées de la Commission

22. Les lignes directrices adoptées par le Conseil du commerce et du développement à sa dix-neuvième session extraordinaire (TD/B(S-XIX)/4) précisent que l'ordre du jour des commissions continuera d'inclure un point consacré au suivi et à la mise en œuvre des recommandations passées. Dans ce contexte, le secrétariat de la CNUCED a établi un rapport intérimaire sur l'application des décisions et conclusions concertées adoptées à la dixième session de la Commission et adressées au secrétariat.

Documentation

TD/B/COM.3/78

Rapport intérimaire sur l'application des recommandations concertées de la Commission à sa dixième session

Point 7. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission

23. Un projet d'ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission sera présenté pour examen et approbation.

24. Concernant le choix des thèmes à assigner aux réunions d'experts, le Conseil du commerce et du développement a recommandé lors de l'Examen à mi-parcours de renforcer la formation de consensus à la CNUCED, notamment en étudiant la possibilité de tenir certaines réunions d'experts sur plusieurs années et de créer des réseaux d'experts (TD/B(S-XXIII)/7 (Vol. I, par. 32 h)).

Point 8. Questions diverses***Renforcement des compétences dans les pays en développement: formation, création de réseaux et TIC***

25. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera les résultats de la Réunion spéciale d'experts sur le renforcement des compétences dans les pays en développement: formation, création de réseaux et TIC (Genève, 27-28 novembre 2006) et les recommandations des experts. La Réunion a traité les questions suivantes, qui pourraient être le point de départ des délibérations de la Commission:

- a) Instaurer une continuité avec les réunions précédentes de la CNUCED sur la formation professionnelle et le renforcement des capacités;
- b) Renforcer les connaissances et les compétences liées au commerce eu égard aux défis actuels auxquels les pays en développement sont confrontés dans le commerce et le développement;
- c) Renforcer la capacité de formation/d'enseignement relatifs au commerce, à l'investissement et au développement, notamment en matière de TIC et de téléenseignement;
- d) Renforcer la capacité d'analyse sur les questions commerciales et lier la recherche à l'élaboration des grandes lignes d'action;
- e) Renforcer les connaissances et les compétences liées au commerce dans les pays en développement afin de s'attaquer aux contraintes de l'offre dans le cadre de l'initiative de l'Aide pour le commerce.

Documentation

TD/B/COM.3/AHM.1/2 Renforcement des compétences liées au commerce dans les pays en développement: Formation, création de réseaux et TIC

TD/B/COM.3/AHM.1/3 Rapport de la Réunion spéciale d'experts sur le renforcement des capacités dans les pays en développement: Formation, création de réseaux et TIC

Point 9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

26. Le rapport de la Commission sera adopté à la séance plénière de clôture et présenté au Conseil du commerce et du développement pour examen.
